



**CONSEIL COMMUNAL  
DE VILLARS-LE-TERROIR**

**Procès-verbal n° 3 de la séance du Conseil communal du 5 décembre 2016**

Monsieur le Président salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Madame la Boursière ainsi que la presse et le public.

**Point 1 : Appel**

Sont excusés pour cette séance Madame Carine Baud ainsi que Messieurs Alain Herminjard, Pierre-Yves Hofstetter, Sylvain Juriens, Samuel Kissling, Blaise Lambercy et Stéphane Pittet.

Le quorum étant atteint et l'assemblée convoquée dans le respect de l'article 48, Monsieur le Président déclare cette séance ouverte

**Point 2 : Remarques et/ou questions sur le procès-verbal n°2 de la séance du 10 octobre 2016.**

Les Conseillers ayant reçu une copie de ce procès-verbal, la lecture n'est faite que si l'assemblée le demande, ce qui n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques, des questions, des commentaires et ouvre la discussion.

Madame Muriel Favre Pittet fait remarquer que son nom est incorrectement écrit « Murielle Pittet » à trois reprises dans le PV. Le secrétaire confirme et présente ses excuses.

Monsieur David Mettraux souhaite préciser qu'en page 4, ce n'est pas la commission qui a choisi ces objets, mais qu'elle a demandé des économies ; la phrase « Concernant les propositions d'économies souhaitées par la Commission, Monsieur le Syndic cite : » est remplacée par « Concernant les propositions d'économies, Monsieur le Syndic cite : ».

Monsieur David Mettraux souhaite faire corriger en page 5 une erreur de compréhension du Secrétaire. La phrase « Monsieur David Mettraux n'est pas d'accord avec la remarque de Monsieur le Syndic et soutient que le seul chiffre cité par la Commission est les 30'000.-- de différence de la masse salariale des employés communaux. » doit être remplacée par « Monsieur David Mettraux n'est pas d'accord avec la remarque de Monsieur le Syndic et soutient que le seul chiffre cité par la

Commission est les 31'000.— correspondants à une diminution du total des charges présentée sur le budget provisoire 2017 par rapport au budget 2016. ».

Monsieur David Mettraux souhaite préciser que dans le même paragraphe la phrase « Il demande également à Monsieur le Syndic de répondre au dernier point évoqué par la Commission, à savoir l'augmentation des impôts suite au rejet du plan de fusion des communes. » doit être remplacée par « Il demande également à Monsieur le Syndic de répondre au dernier point évoqué par la Commission, à savoir qu'un des arguments de vote contre le plan de fusion des communes était la crainte de subir une augmentation d'impôts».

Finalement, Monsieur David Mettraux demande de corriger en page 6, la phrase « Monsieur David Mettraux relève que le taux d'imposition sert principalement à financer le fonctionnement de la Commune ... » doit être remplacée par « Monsieur David Mettraux relève que ce n'est pas la même chose de vouloir augmenter les impôts pour équilibrer le budget de fonctionnement que pour effectuer des investissements ... ».

Monsieur le Syndic fait corriger, en page 12, la date finale de dépôt du plan d'affectation est 2021 et pas 2018, mais que l'étude se fera dès 2018.

Monsieur le Président clôt ce point et remercie le secrétaire pour sa rédaction

### **Point 3 : Communication du Président, dépôt de postulats et/ou de motions**

Monsieur le Président a reçu une interpellation, deux initiatives et deux courriers qu'il va détailler.

Le premier objet est une interpellation intitulée « Interpellation au Conseil Communal de Villars-le-Terroir sur un futur parc éolien » déposée par Monsieur Camille Allaz. Monsieur le Président en donne lecture.

Monsieur Camille Allaz dit qu'il n'a pas particulièrement de commentaires à faire et que sa démarche est motivée par un besoin d'informations et qu'il ne souhaite pas être pris par le temps quand il sera temps de prendre une décision sur le sujet.

Monsieur le Président s'assure que plus de cinq Conseillers soutiennent l'interpellation et prend acte, tout en soulignant que comme l'interpellation a été déposée tôt, la Municipalité a pu préparer une réponse.

Deux autres objets ont été déposés par Monsieur Patrick Weinmann. La première initiative demande à ce que les conseillers reçoivent les préavis et les rapports de commissions 10 jours ouvrables avant les séances du Conseil afin d'avoir plus de temps pour se forger une opinion.

Cette initiative est discutée en séance et n'obtient pas le soutien de cinq conseillers et est donc classée sans suite.

La seconde initiative demande à ce que les procès-verbaux complets des séances du conseil soient remis aux Conseillers dans les quinze jours ouvrables. Après discussion et avec le soutien de plus de cinq conseillers, l'initiative est acceptée et transmise à la Municipalité pour la création d'un préavis visant à amender l'article 34 du règlement du Conseil Communal.

Monsieur le Président donne lecture des deux courriers qu'il a reçus :

- Nomination de la nouvelle déléguée de la direction de TL au LEB et organisation pérenne
- Demande de soutien de la Croix-Bleue par la cession des jetons de présence

Monsieur le Président annonce qu'il enverra une copie du courrier TL par courrier électronique.

La création d'un résumé des séances du Conseil pour publication dans le « Villars Echo » est évoquée et reçoit le soutien d'une majorité des conseillers.

#### **Point 4 : Communications de la Municipalité**

La parole est donnée à Monsieur le Syndic, Eric Glauser, pour les communications de la Municipalité.

Monsieur le Syndic remercie le Président, salue l'assemblée et annonce qu'il a deux communications et qu'ensuite il passera la parole à chaque Municipal pour les communications relatives à leurs dicastères.

Monsieur le Syndic présente le nouvel employé communal, Anthony Filhastre, rappelle qu'il est à l'essai pour trois mois et que pour l'instant il donne toute satisfaction.

Le deuxième point concerne une réponse à Camille Allaz concernant les éoliennes.

La Municipalité a eu plusieurs séances avec la Romande Energie, la dernière le 31 octobre 2016. Elle avait déjà prévu de communiquer sur le sujet et la présentation qui va suivre aurait eu lieu même sans une interpellation.

Monsieur le Syndic répond point par point aux questions de l'interpellation.

Historique des contacts

14 février 2011: Premier contact

30 juin 2011: projet de parc éolien dans le Canton de Vaud et identification des sites. Villars-le-Terroir était classée en zone blanche.

Septembre 2011 Article dans le journal communal

5 septembre 2011: Signature d'une convention entre la Commune, Alpiq et Romande Energie. Alpiq quittera la convention, vraisemblablement pour des raisons financières.

Octobre 2011: présentation à la population

30 Mars 2015: Nouvelle séance d'information avec Romande Energie et la Municipalité décide d'entrer en matière pour la poursuite de l'étude.

Mai-Juin 2015: Publication d'information dans le journal communal.

6 juin au 5 juillet 2015: Mise à l'enquête publique du mât de mesure.

31 octobre 2016: Séance avec Romande Energie et présentation des résultats intermédiaires.

22 novembre 2016 création de la présentation, soit avant l'interpellation.

Il n'est malheureusement pas possible de relater l'exact contenu de la présentation, mais elle comportait les points suivants:

- Description du mât
- Les résultats intermédiaires sont favorables avec une vitesse moyenne du vent
- Sodar (Sonic Detection And Ranging)

Le mât de mesure sera démonté fin avril 2017, le sodar sera placé pour les mesures des janvier 2017, pour quatre mois et l'étude technique et environnementale commencera durant l'été 2017.

Une copie des documents peut être obtenue sur simple demande au bureau de la Commune.

Monsieur le Président remercie la Municipalité pour ces informations et ouvre exceptionnellement la discussion d'entente avec Monsieur le Syndic.

La parole est donnée à Monsieur Camille Allaz, qui commence par remercier Monsieur le Syndic pour les informations fournies et souligne que le projet commence à avancer rapidement et qu'il y aura beaucoup d'activités en 2017 et qu'il est important de communiquer avec la population.

Monsieur Alain Herminjard propose que les informations et la présentation soient mises à disposition sur le site internet de la Commune.

Monsieur le Président demande des éclaircissements sur les différentes zones. Monsieur le Syndic et Monsieur le Municipal Jean-François Pittet répondent que Villars-le-Terroir n'était pas en zone prioritaire mais que suite à des problèmes techniques relevés par SkyGuide concernant la gestion du trafic aérien invalidant des projets, un regain d'intérêt pour le site de Villars-le-Terroir a eu lieu.

Monsieur Le Syndic répond à Monsieur Camille Allaz que les détails de la possible implémentation, du nombre de machines, de leurs emplacements ne sont pas connus et que c'est précisément le but de l'étude qui commencera en été 2017 de répondre à ces questions, y compris les retombées financières de 3% du chiffre d'affaire des éoliennes, peut-être renégociables.

Un conseiller demande si la population sera automatiquement consultée. Monsieur le Syndic répond que les éventuels opposants pourront se manifester lors de la mise à l'enquête mais que la Romande Energie envisageait de demander une votation consultative.

Le débat se prolonge et plusieurs Conseillers soulignent l'importance de la communication sur le sujet, s'inquiètent des implications sur l'immobilier et sur les risques sur la santé.

Monsieur le Président propose de créer une commission et demande à tous les intéressés de le contacter par courrier électronique s'ils souhaitent se porter volontaires.

Monsieur le Municipal Lionel Favre informe que cette année, malheureusement, il n'y aura pas de vente de sapins de Noël, ces derniers étant soit trop petits soit trop grands. Suite à de récentes coupes de sapins, des branches sont néanmoins disponibles à la décharge de Manens. Enfin des coupes de bois auront lieu à proximité du refuge.

Monsieur le Municipal Cyril Pittet annonce que suite à des dépôts sauvages (6 m<sup>3</sup>), notamment par une Valaisanne déménageant à Bercher, il a été décidé de fermer le portail par un cadenas et de réintroduire des horaires jusqu'à nouvel avis, probablement jusqu'au printemps.

Monsieur le Municipal Jean-François Pittet annonce que pour mesurer la vitesse de voitures, la Municipalité a acquis deux radars pédagogiques et quatre supports, permettant de les placer à

différents endroits. De plus, un des deux appareils stocke les informations relatives aux vitesses et permet d'effectuer des statistiques.

Madame la Municipale Véronique Pittet-Allaz a remercié toutes les personnes qui se sont inscrites et plus particulièrement Madame Joëlle Cornuz pour son engagement dans le cadre de l'organisation des fenêtres de l'Avent et espère que chacun prendra plaisir à arpenter les rues de notre village pour découvrir les fenêtres illuminées.

Monsieur le Président remercie la Municipalité pour les communications et passe au point suivant.

#### **Point 5 : Préavis N° 08-2016 - Budget 2017**

Monsieur le Président remercie la Commission pour son travail passe la parole à Monsieur David Mettraux qui donne lecture du rapport de la commission Gestion-Finance.

Monsieur le Président remercie la Commission pour son rapport et passe la parole à Madame la Boursière, Marie-Blanche Pittet pour la lecture du tableau des charges selon la formule officielle.

- 1) Administration générale  
Monsieur le Président ouvre la discussion, pas de questions.
  - 2) Finances  
Monsieur le Président ouvre la discussion, pas de questions.
  - 3) Domaines et bâtiments  
Monsieur le Président ouvre la discussion, pas de questions.
  - 4) Travaux  
Monsieur le Président ouvre la discussion, pas de questions.
  - 5) Instruction publique et culte  
Monsieur le Président ouvre la discussion, pas de questions.
  - 6) Police  
Monsieur le Président ouvre la discussion, pas de questions.
  - 7) Sécurité sociale  
Monsieur le Président ouvre la discussion, pas de questions.
  - 8) Services industriels  
Monsieur le Président ouvre la discussion, pas de questions.
- Totaux  
Monsieur le Président ouvre la discussion, pas de questions.

Monsieur le Président clôt la discussion et relit les conclusions.

Le Conseil communal de Villars-le-Terroir,

- Vu le préavis municipal 08/2016 du 7 novembre 2016,
- Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,
- Considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'approuver le budget 2017 tel que présenté avec un résultat négatif de Fr. 120'186,--.

On passe au vote et le budget 2017 est approuvé à l'unanimité.

Au nom de la Municipalité, Monsieur le Syndic remercie la Commission pour son travail, pour la bonne collaboration, souligne que celle-ci leur a donné passablement de travail et se réjouit du bon résultat.

Monsieur le Président passe au point suivant.

#### **Point 6 – préavis N° 09-2016 – Plafond d'endettement pour la législature 2016-2021**

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur David Mettraux qui donne lecture du rapport de la commission Gestion-Finance, aidé par la projection des différents tableaux de chiffres et graphiques.

Monsieur David Mettraux rappelle enfin que la Commission se prononce sur les préavis qui lui sont soumis, fournissant une recommandation honnête et franche et que des options existent pour éviter de finir dans les chiffres rouges. Il termine par une petite maxime « Le manque d'argent n'est pas un obstacle, mais le manque d'idées est un obstacle ».

Monsieur le Président remercie la Commission pour son travail, Monsieur David Mettraux en particulier et ouvre la discussion.

Monsieur Patrick Weinmann demande quels sont les implications du cautionnement accordé à l'ASIRE.

Monsieur David Mettraux lui répond et explique en détail le mécanisme du cautionnement.

Monsieur Werner Reist évoque les taux bas et pense que nous avons plus de facilité à rembourser nos dettes.

Monsieur David Mettraux concède que certes les taux sont particulièrement bas, et que cela peut inciter des communes à faire des investissements non prévus, mais que les banques utilisent des taux techniques plus élevés et que la capacité de remboursement dépend également du revenu et donc de la capacité fiscale.

Monsieur Jean-Joseph Pittet constate que la rénovation de la grande salle représente une part importante des futurs investissements et demande si la possibilité de bénéficier des aides du Canton a été envisagée.

Monsieur le Syndic lui répond que rien n'a encore été entrepris dans ce sens, vu que le projet est encore très peu avancé.

Monsieur David Mettraux confirme que le montant cantonal des aides pour l'isolation va être doublé pour 2017 et qu'il est possible de faire les demandes dès le 3 janvier.

Madame Annick Frasseren Viquerat rapporte que 375'000. — figurent au budget de l'ASIRE pour financer l'étude détaillée du nouveau bâtiment et que l'ASIRE est prête à participer financièrement à l'étude de rénovation du complexe et de prendre en charge tout ou partie des infrastructures qui pourraient être partagées.

Monsieur Jean-Charles Pittet regrette que les mécanismes de calcul du plafond n'aient pas bien été expliqués lors du vote du cautionnement lors de la précédente législature car il aurait peut-être voté différemment.

Monsieur David Mettraux acquiesce et relève que d'autres communes ont refusé les montants demandés par l'ASIRE et ont accordé des cautions moindres, de 400'000. — ou 500'000. —

Monsieur le Président clôt la discussion et relit les conclusions.

Le Conseil communal de Villars-le-Terroir,

- Vu le préavis municipal 09/2016 du 7 novembre 2016,
- Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,
- Considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

de fixer le plafond d'endettement à moyen et long terme à Fr. 9'100'000,-- pour la durée de la législature 2016-2021, cautionnement compris.

d'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant défini dans l'article 1 des présentes conclusions, sous forme d'emprunts à moyen ou à long terme, cela au mieux des intérêts de la commune.

On passe au vote et le plafond d'endettement est approuvé à l'unanimité.

**Point 7 – Repoussé au prochain conseil (16 janvier 2017 à confirmer)**

**Point 8 - Divers et propositions individuelles**

Monsieur le Président aborde le thème des vacations et demande comment celles-ci sont établies. Monsieur le Secrétaire lui répond qu'il s'en charge, en se basant sur les appels de séances du Conseil, sur les rapports des différentes commissions qui stipulent le nombre de réunions et sur les procès-verbaux des élections et votations. Les vacations sont déduites des redevances communales. Le Secrétaire s'engage en envoyer un relevé détaillé et personnel à chacun.

Madame Céline Schmid, se basant sur son expérience au Conseil Communal d'Echallens où les vacations étaient remises en liquide, demande si la possibilité d'en faire don a une association a été envisagée.

Monsieur David Mettraux constatant que le Secrétaire enregistre les séances du Conseil demande comment ceux-ci sont gérés. Monsieur David Pittet renchérit en citant l'article 179 du code pénal et

rappelant qu'il s'agit d'un comportement pénal, pouvant être puni de trois ans d'emprisonnement. Monsieur le Secrétaire rappelle qu'une demande avait été faite auparavant mais concède que cela était lors de la précédente législature. Monsieur le Président décrète qu'il demandera l'autorisation d'enregistrer avant chaque séance.

Monsieur Werner Reist constate que l'éclairage du chemin du Larrit est pour le moins limité, comportant seulement trois lampadaires, dont deux de l'ancienne génération, de plus partiellement obstrués par des arbres. Il s'inquiète des risques encourus par les enfants se rendant ou rentrant de l'école. Monsieur le Secrétaire signale également que faute de signalisation adaptée, la vitesse est limitée à 80 km/h ; en effet le panneau d'entrée de la Commune se situant après le croisement des chemins du Larrit et de Champ-Court il ne figure pas de limitation explicite à 50 km/h. Monsieur le Président finit par proposer d'inclure ce point dans la réflexion de la réfection du complexe communal.

Monsieur le Président clôt les débats et la parole n'étant plus demandée, il remercie chacun pour sa participation et lève cette séance à 22 heures 20.

Ainsi délibéré en séance du 5 décembre 2016.

### Au nom du Conseil communal

Le Président



P. Pollien



Le Secrétaire



L. Schopfer